

Maintenant, le 9 septembre 1985, après une série de scandales qui ont embarrassé ce gouvernement, le premier ministre s'est levé à la Chambre et a présenté un nouveau code régissant la conduite des titulaires de charges publiques et il présentait tout ceci, cette trousse d'information, cette trousse de nouvelle moralité, le tout enrobé dans un ruban bleu, et il l'a déposé ici, sur la table du greffier, à la Chambre. J'ai en main ce soi-disant code régissant la conduite des titulaires de charges publiques, document assez intéressant, et nous savons que le juge Parker a parlé et a adressé le dossier de la façon dont certains ministres avaient suivi, ou peut-être pas tellement bien, le code de septembre 1985.

Maintenant, en septembre 1985, le premier ministre faisait certaines déclarations. D'une part, il faisait parvenir une lettre aux députés et sénateurs; d'autre part, il proposait également des mesures concernant la moralité publique dans des secteurs autres que le Code de conduite des titulaires de charges publiques. Enfin, il proposait, d'une part, un code régissant les conflits d'intérêts, et je viens d'en parler; il proposait dans un deuxième temps, et je parle du 9 septembre 1985, de nouvelles règles concernant l'attribution d'emplois ou de contrats, et cela concernait les ministres qui étaient tentés parfois, et je ne nommerai personne, d'embaucher leur parenté, disons, leur fils comme avocat, disons, leur frère, leur beau-frère, leur belle-sœur, etc., comme cela s'est produit dans certains cas.

Il y avait également un nouveau code d'éthique concernant la conduite des députés et sénateurs. Ceci était une lettre que le premier ministre faisait parvenir aux députés. Il y avait également une autre composante de ce code d'éthique qui était un examen parlementaire des nominations par ordre en conseil. Alors, cela a été établi.

Il y avait un projet de loi concernant le lobbying. Je suis sûr, madame la Présidente, que vous savez que j'ai dû poser environ 15 questions, sur deux ans, à la Chambre des communes, afin de convaincre le gouvernement de procéder avec une telle initiative. Finalement cela a eu lieu. Il y a eu d'autres initiatives, par exemple, des conseils aux sociétés d'État de ne plus embaucher de lobbyistes, parce qu'on sait que M. Frank Moores avait été embauché par des sociétés d'État pour faire du lobbying au gouvernement, lui qui était ami du premier ministre, et tout le reste.

En conclusion, le premier ministre, en nous présentant son document, disait, pour conclure, et je cite ici la page 11. Il parlait de ce nouveau code d'éthique. Il disait: « Cette série de réformes témoignent de l'intention du gouvernement d'adopter des normes d'éthique dignes du respect de tous les Canadiens . . . » On se rappellera ce qui est arrivé après. Nous souhaitons de cette façon approfondir le processus de renouveau national en ravivant la foi des Canadiens dans les institutions gouvernementales. Nombre de ces mesures sont attendues depuis fort longtemps, et Dieu sait combien le gouvernement aurait parfois souhaité qu'elles existent déjà ». C'est bien dit cela, madame la Présidente. Elles sont maintenant en place ou sont sur le point de l'être. Nous pouvons nous réjouir de l'avènement prochain d'une nouvelle ère de confiance et de respect. C'était le 9 septembre 1985.

Je parlerai tantôt de ce qui s'est produit entre le 9 septembre 1985 et aujourd'hui. Mais je rappelle à tous les députés de

cette Chambre et aux Canadiens ce que je viens de lire: l'avènement prochain d'une nouvelle ère de confiance et de respect.

Alors cela fait, le 9 septembre 1985, nous avons cet ensemble de codes, cet ensemble de nouvelles règles régissant ou réglant la conduite des titulaires de charges publiques et tout le reste.

• (1700)

[Traduction]

Toute personne qui serait restée dans l'ignorance, qui aurait quitté le Canada, voire même la planète ce jour-là, aurait été fondée de croire que tout est allé pour le mieux après le 9 septembre 1985, qu'aucun ministre du Cabinet conservateur ne s'est mis dans de beaux draps, qu'aucune accusation de conflits d'intérêt n'a été portée, qu'aucun contrat n'a été adjugé abusivement . . .

Mme Mailly: Foutaises!

M. Boudria: . . . que personne n'a fait l'objet de poursuites criminelles ou quoi que ce soit d'autre. Nous ne pouvons parler ici des personnes qui ont été accusées, sauf pour dire que l'affaire suivra son cours. Nous savons ce qui s'est passé. Nous pouvons par contre aborder d'autres aspects de la question des conflits d'intérêt.

Je vois que la députée d'en face s'énerve parce que je parle de règles sur les conflits d'intérêts. Je sais que c'est un sujet énervant. Peut-être ses collègues pourraient-ils la retenir quelques minutes pendant que je termine mes observations.

M. Siddon: Vous n'êtes qu'un calomniateur et un lâche!

M. Boudria: Je voudrais citer un extrait d'un article paru le 9 septembre 1985 dans l'*Ottawa Citizen*. C'était deux jours avant la présentation du code du 9 septembre. L'article porte le titre suivant: « Une société engage un ami du premier ministre et obtient un contrat de 200 000 \$ ». En voici le texte:

Le *Citizen* a appris qu'un cabinet d'avocats de Toronto vient de se voir attribuer des travaux juridiques du gouvernement fédéral valant 200 000 \$ par an après avoir engagé, il y a quelques mois, l'un des meilleurs amis du premier ministre Brian Mulroney.

L'article parle ensuite de l'embauche de M. Sam Wakim qui, par le plus grand hasard, bien sûr, a été suivie par une avalanche de contrats fédéraux.

Le 2 octobre 1986, il y a eu un autre article . . .

[Français]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Madame la Présidente, je commence à me poser des questions sur la pertinence du discours du député. Il parle de personnes qui sont censées avoir posé des gestes, qui ne sont pas des parlementaires. Et le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, c'est un projet de loi sur les conflits d'intérêts qui s'applique aux parlementaires et à leurs conjoints. Je crois qu'il a beaucoup de plaisir, mais je ne crois pas que cela ait rien à voir avec le projet de loi. D'ailleurs, c'est son attitude irresponsable qui nous a conduits où nous sommes aujourd'hui, et non le projet de loi que nous présentons.